

La Brève

- 1. Pacte de responsabilité : agir vite et fortement**
- Ils ont dit... - Chiffres clés
- 2. Conjoncture - Mobilisation - Chiffres clés**
- 3. Formation professionnelle - Représentativité patronale - Désignations - Focus**
- 4. Les Brèves - L'agenda**

Lettre d'information bimensuelle N°303 - 1^{er} février 2014

Ils ont dit...

Extraits des propos du Président de la République lors de la grande conférence de presse du 14 janvier :

« Souvent, on évoque le Medef, mais l'UPA et la CGPME sont, seront partie prenantes du pacte de responsabilité : simplifications, allègement des charges et réforme fiscale ».

Chiffres clés

Selon un sondage Tilder/LCI/Opinion Way publié le 15 janvier, une majorité de Français (54%) sont favorables à ce que les entreprises et les travailleurs indépendants cessent de payer des cotisations familiales d'ici 2017.

Ils ont dit...

Extraits des propos du président de l'UPA à l'issue de l'entretien avec le Premier ministre :

« Pour gagner la bataille de l'emploi, la France doit miser sur son économie de proximité. J'invite le gouvernement à faire ce choix, sans tarder. »

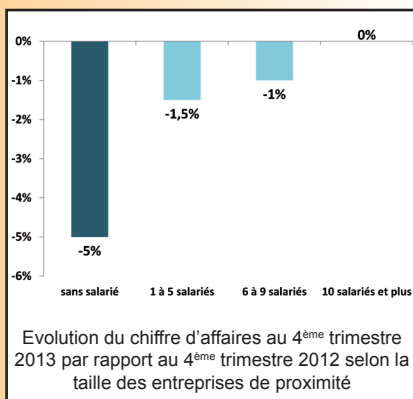
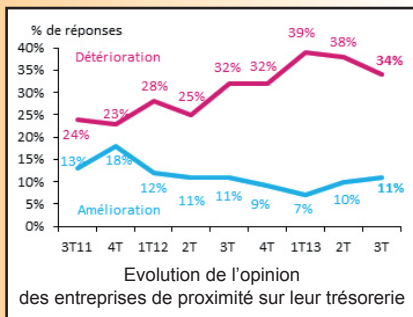
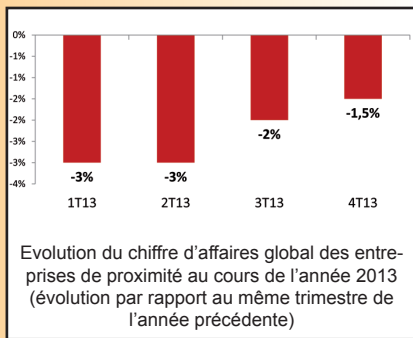
PACTE DE RESPONSABILITE Agir vite et fortement

Le pacte de responsabilité est officiellement lancé. Déjà longuement expliqué par François Hollande lors de sa conférence de presse du 14 janvier, cet axe économique qui vise à inciter les entreprises à embaucher en échange d'une simplification administrative et de la baisse de leurs charges, a été précisé par le Chef de l'Etat lors de ses vœux aux acteurs de l'économie et de l'emploi le 21 janvier. Une délégation de l'UPA a par la suite rencontré le Premier ministre le 27 janvier. Le président et les vice-présidents de l'UPA ont annoncé à cette occasion à Jean-Marc Ayrault que les entreprises de proximité pourraient sauvegarder et créer des emplois dans le cadre du pacte de responsabilité, à la condition que ces entreprises bénéficient d'une baisse du coût du travail dès 2014. Il s'agit de stopper le gâchis actuel qui fait que 6 entreprises disparaissent chaque heure en France, puis de libérer le potentiel de création d'emploi des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité (+650.000 emplois salariés supplémentaires entre 1998 et 2008). Ainsi, l'UPA soutient le pacte de responsabilité mais a réclamé que sa mise en œuvre soit avancée, au moins pour les travailleurs non salariés



qui aujourd'hui ne bénéficient pas du CICE. Dans la discussion sur les modalités d'application du pacte, l'UPA a demandé au gouvernement de privilégier simplicité et efficacité et de prévoir pour cela l'abandon pur et simple du CICE au profit de la suppression des cotisations d'allocations familiales. En contrepartie, l'UPA s'est déclarée prête à s'engager sur plusieurs objectifs fixés par le Chef de l'Etat : développer l'apprentissage au profit de la création d'emploi, améliorer la qualité des emplois, et favoriser les relocalisations par un renforcement des embauches dans l'artisanat et le commerce de proximité. Dans les petites entreprises, ces contreparties ne pourront être décidées qu'au niveau des branches professionnelles sous la forme d'objectifs à atteindre, et non entreprise par entreprise ce qui serait inapplicable.

Chiffres clés



Chiffres clés

Selon la Banque de France, à fin octobre 2013, les défaillances d'entreprises cumulées sur 12 mois ont touché 62.659 unités légales. Ce nombre progresse de 3,7% sur un an.

Cette tendance concerne la plupart des secteurs d'activités, mais elle est plus forte dans l'hébergement-restauration (+7,6%), ainsi que dans le commerce et la réparation automobile (+4,3%) et la construction (+3,3%).

L'augmentation des défaillances est également particulièrement sensible pour les micro-entreprises (+3,8% contre -0,5% pour les autres types de PME).

L'activité continue de baisser

Alors que l'économie française reprend timidement des couleurs, les entreprises de proximité continuent de subir des baisses d'activité. Leur chiffre d'affaires a ainsi régressé de plus d'un point au 4^{ème} trimestre 2013 par rapport à la même période en 2012, selon la dernière enquête UPA / I+C. En tendance annuelle, on pourra néanmoins remarquer un ralentissement de la dégradation passant de -3% au 2^{ème} trimestre, à -2% au 3^{ème} trimestre, et -1,5% à la fin 2013. Par ailleurs, l'horizon s'éclaircit concernant les problèmes de trésorerie. Ainsi, un cinquième (21%) des chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité contre un tiers (34%) lors de l'étude précédente, constatent une détérioration de leur trésorerie. Les hôtels-café-restaurants accusent de nouveau le repli d'activité le plus marqué (-3%). Le recul atteint -2% pour les secteurs des services et de la fabrication et -1% pour les travaux publics. Les entreprises du bâtiment et de l'alimentation affichent la baisse la plus limitée avec -0,5% chacun. Alors que les entreprises de 10 salariés et

plus sortent de la récession (0%), les artisans et commerçants de proximité ne comptant aucun salarié indiquent que non seulement leurs difficultés perdurent mais qu'elles progressent à nouveau, avec un recul de chiffre d'affaires de 5% en fin d'année contre -3,5% au trimestre précédent. Beaucoup de ces chefs d'entreprise ont le statut de travailleur indépendant et ont subi une double peine : la hausse de la fiscalité des entreprises (CFE...) et l'augmentation des prélèvements sur les personnes physiques (impôt sur le revenu et cotisations sociales). De surcroît, ils ne sont pas éligibles au Crédit d'impôt compétitivité emploi -CICE. C'est cette accumulation de nouvelles charges que l'UPA a dénoncé en lançant le mouvement des « sacrifiés ». Les faits confirment malheureusement la prédiction de l'UPA : plus de 60.000 entreprises disparaissent en rythme annuel. C'est pourquoi, sans attendre la mise en œuvre du pacte de responsabilité, l'UPA demande au gouvernement de baisser dès 2014 le coût du travail pour les entreprises de proximité.

MOBILISATION

Les sacrifiés en appellent aux élus

Les disparitions d'entreprises s'accroissent sans cesse, inexorablement. Depuis que l'UPA a initié son action pour « sauver l'économie de proximité » le 13 novembre 2013, plus de 11.000 entreprises de proximité ont cessé leur activité. Dénonçant cette situation, la voix des « sacrifiés », artisans, commerçants et travailleurs indépendants s'est très largement fait entendre avec près de 880.000 signataires de la pétition mise en ligne, et plus de 1.250 retombées médiatiques. Avec la fin annoncée pour 2017 des cotisations d'allocations familiales payées par les employeurs et les travailleurs indépendants dans le cadre du pacte de responsabilité, une première victoire est à mettre au crédit du mouvement. Pour autant, si l'on souhaite mettre

fin à l'asphyxie des entreprises de proximité, la bonne réponse consiste en une baisse immédiate et massive du coût du travail pour ces catégories d'entreprise. C'est pourquoi le Conseil National de l'UPA a décidé de procéder à une nouvelle mobilisation visant plus particulièrement les élus de la République (maires, députés, sénateurs) à compter du 14 février. A cet effet, un courrier va être adressé aux parlementaires, les incitant à signer la pétition. Par ailleurs, dans la perspective des élections municipales de mars, les UPA territoriales interpellent l'ensemble des candidats afin que ceux qui le souhaitent puissent s'engager à soutenir les entreprises de proximité. Chacun aura ainsi le loisir de vérifier quel élu ou candidat soutient les sacrifiés.

Les points clés de la réforme

Le Conseil des ministres a adopté le 22 janvier le projet de loi sur la formation professionnelle et la démocratie sociale. Le premier volet du projet loi a pour objet de réformer la formation professionnelle, et est issue d'un accord signé le 14 décembre dernier par les partenaires sociaux. Transposé fidèlement par le gouvernement de l'avis de l'ensemble des organisations signataires, il apparaît pour l'UPA comme un texte présentant des avancées majeures, notamment en renforçant la mutualisation interprofessionnelle au profit de la formation des salariés des petites entreprises. Le « Compte Personnel de Formation », opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2015, constitue assurément la clé de voûte de la réforme. Pouvant être ouvert dès l'âge de 16 ans, le CPF restera actif même durant les périodes de chômage ou après un changement d'emploi. Le compte sera crédité chaque année, à hauteur de 150 heures maximum sur 9 ans. Il permettra d'accéder à des formations visant à « *acquérir des compétences attestées en lien avec les besoins de l'économie* ». Des listes de compétences seront déterminées

par les partenaires sociaux. Autre point fondamental, le financement du système de formation professionnelle par les entreprises est largement simplifié. N'auront cours à l'avenir que deux contributions à taux minimal : 0,55% de la masse salariale pour les entreprises de moins de 10 salariés et 1% pour celles comptant au moins 10 salariés, dont une partie, à la demande de l'UPA, sera donc mutualisée au bénéfice des petites entreprises. Un entretien professionnel avec l'employeur sera en outre obligatoire tous les deux ans, pour étudier les perspectives d'évolution professionnelle des salariés. Un conseil en évolution professionnelle sera dans cette optique dispensé gratuitement par des institutions (Pôle emploi, missions locales...). On retiendra également que conformément à la demande de l'UPA, le jeune embauché en contrat de génération dans la perspective d'une transmission d'entreprise pourra avoir jusqu'à 30 ans, au lieu de 26 ans actuellement. Le projet de loi sera examiné par l'Assemblée nationale le 5 février, puis débattu au Sénat à partir du 18, pour une adoption définitive à la fin du mois.

REPRESENTATIVITE PATRONALE

Une représentativité fondée sur l'adhésion

Engagé il y a quelque mois à l'initiative du gouvernement, le chantier de la représentativité patronale est en passe d'être finalisé. En effet, l'article 15 du projet de loi « formation professionnelle - démocratie sociale » (voir ci-dessus) crée un cadre pour la détermination de la représentativité des organisations d'employeurs. Ainsi, les organisations patronales seront habilitées à négocier et à signer des accords si elles remplissent plusieurs critères : ancienneté, couverture géographique, indépendance, transparence financière, valeurs républicaines, et audience. Sur ce dernier critère, le gouvernement, prenant acte de la « position commune » rendue publique par l'UPA, le Medef et la CGPME le 19 juin 2013, a fait sienne la proposition de retenir

le niveau d'adhésion des entreprises aux organisations d'employeurs pour déterminer leur audience. Concrètement, seraient reconnues représentatives les organisations d'employeurs rassemblant au moins 8% des entreprises adhérentes aux organisations professionnelles que ce soit au niveau de la branche professionnelle ou de l'interprofession. Les organisations de branches devront par ailleurs respecter une implantation territoriale équilibrée pour être jugées représentatives, et les organisations interprofessionnelles devront être de plus représentatives dans quatre secteurs - industrie, construction, commerce et services. La mesure de l'audience s'effectuera tous les quatre ans, la première évaluation étant annoncée pour 2017.

Désignations

UPA BRETAGNE
Pierre Labbé, CGAD,
succède à la présidence
à Serge Le Flohic, CNAMS.

UPA ARIÈGE
Jean-Luc Mirouze, CGAD,
succède à la présidence
à Nathalie Basque, CNAMS.

UPA VAUCLUSE
Carlo Quirin, CAPEB,
succède à la présidence
à Jean-Claude Clavel, CNAMS.

Focus

La réforme engagée par le gouvernement vise également à simplifier le système de collecte des fonds de la formation.

Ainsi, les entreprises ne verseront plus qu'à un seul Organisme paritaire collecteur agréé -OPCA- leurs contributions aux titres du Congé individuel de formation -CIF-, de la professionnalisation, du Compte personnel de formation et du plan de formation pour les entreprises de moins de 250 salariés, mais également leur taxe d'apprentissage.

Focus

Le projet législatif refondant la représentativité patronale institue également des règles concernant la validité des accords collectifs côté patronal : accords de branche ayant vocation à être étendus et accords nationaux interprofessionnels.

Le texte établit un droit d'opposition majoritaire côté employeur. Autrement dit, pour être valide, un accord doit être signé par au moins une organisation professionnelle représentative.

En outre, il ne doit pas faire l'objet de l'opposition d'une ou plusieurs autres organisations patronales représentatives au niveau considéré, et dont les entreprises adhérentes emploient plus de 50% de l'ensemble des salariés des entreprises adhérant aux organisations reconnues.

Handball : les Français indestructibles !

Au terme d'un match incroyable de maîtrise, l'équipe de France a réitéré son art comme un virtuose, pour croquer sans concession le Danemark chez lui (41-32) et réaliser un exploit légendaire : récolter pour la troisième fois les lauriers continentaux. Personne n'aurait imaginé un tel scénario. Qui, en effet, aurait présagé d'une telle domination française au cours d'une finale où les Danois jouaient à domicile ? Les Bleus ont survolé le terrain d'Herning en réitérant un handball qui a rimé, pendant une heure, avec le mot perfection. Déjà vainqueurs de l'Euro en 2006 et 2010, les Tricolores, doubles champions olympiques en titre (2008, 2012), quadruples champions du monde (1995, 2001, 2009, 2011) ont remporté 9 finales dans un grand tournoi sur 10. Ils doivent cette réussite insolente à des générations de talent, à la solidité de leur formation, à l'état d'esprit qui habite chacun des hommes qui ont l'honneur de porter le maillot bleu. L'Artisanat partenaire de l'équipe de France, a bien évidemment chaudement félicité les bleus pour ce nouvel exploit et y a vu un bel encouragement pour nos entreprises artisanales.

Assurance chômage : début des négociations

Les partenaires sociaux se sont réunis le 17 janvier 2014, pour une première séance de négociation relative à l'assurance-chômage. Ce fut l'occasion pour l'Unedic de dresser un bilan de l'emploi et du régime d'assurance-chômage. A la fin novembre 2013, 2,24 millions de demandeurs d'emploi étaient indemnisés par l'assurance-chômage. Sous l'effet de l'explosion du chômage, le déficit du régime devait atteindre 4,1 milliards fin 2013 et sa dette cumulée 17,9 milliards, un niveau d'endettement proche du record de 2005. Face à ces constats, la délégation patronale UPA-Medef-CGPME a indiqué que la négociation devait se construire autour de 4 thèmes : le retour à l'équilibre financier, l'incitation au retour à l'emploi, la sécurisation des parcours professionnels, et la simplification de la réglementation. Le représentant de l'UPA, Patrick Liebus a en outre vivement réagi aux propos du président François Hollande, qui a préconisé de ne pas revoir les modalités d'indemnisations des chômeurs : « *On ne doit rien s'interdire, il faut discuter de tout et on n'a pas à nous dicter ce qu'il y a à faire au niveau des partenaires sociaux* », a-t-il déclaré à la presse.

Baux commerciaux

Le projet de loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises présenté par Sylvia Pinel, va prochainement être examiné au Parlement. Ce texte contient notamment des dispositions visant à aménager le régime des baux commerciaux : référence à l'indice des loyers commerciaux (ILC), limitation des hausses brutales de loyer, état des lieux et inventaire des charges locatives en annexe du bail, droit de préférence reconnu au commerçant lorsque le local est mis en vente. La CGAD s'est félicitée que le gouvernement avance de telles propositions, en rappelant que ces mesures étaient demandées par le secteur de l'artisanat et du commerce alimentaire de proximité depuis de longues années et qu'elles permettront d'une part d'améliorer les relations entre bailleurs et locataires mais également de maintenir une offre commerciale diversifiée.

Apprentissage : le regard change

Une étude de la CCI Ile de France révèle que 60% des parents estiment que l'apprentissage a une valeur équivalente à un cursus classique. On savait les jeunes de plus en plus tentés par l'apprentissage. Et ce désormais dans tous les secteurs d'activité. Mais aujourd'hui ce sont leurs parents qui commencent à être séduits.

L'agenda

5 FEVRIER

Participation du Président de l'UPA au conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat -FNPCA-.

6 FEVRIER

Audition du Secrétaire Général de l'UPA à la Commission des Affaires Sociales du Sénat par Claude Jeannerot, rapporteur du projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Réunion du Comité Directeur de l'UPA.

10 FEVRIER

Entretien du Secrétaire Général de l'UPA avec M. de Virville, chargé d'une mission sur la mise en place du dispositif du Compte personnel de prévention de la pénibilité.

11 FEVRIER

Audition de la représentante de l'UPA au Conseil d'Administration de la CNAF, Fabienne Munoz, par la mission d'information de l'Assemblée Nationale sur les conditions d'exercice par les caisses d'allocations familiales de leurs missions.

12 FEVRIER

Participation du Secrétaire Général de l'UPA à un colloque au Sénat sur la démocratie sociale.

13 FEVRIER

Participation du Président de l'UPA à la cérémonie pour le départ à la retraite de Jean-Claude Condou, Secrétaire Général de la CAPEB.

